

VIENT DE PARAÎTRE

Ce livre est issu d'un groupe de travail AEGIS créé à l'initiative de l'Institut Presaje

Juges, médecins, chercheurs, hommes politiques, gestionnaires... tous sont sommés, de plus en plus, de rendre des comptes sur ce qu'ils font. Des exigences sociétales croissantes mais aussi légitimes : de quel droit pourrait-on refuser de rendre des comptes ?

Le constat semble banal : dans le monde du travail, lorsqu'une tâche est confiée à quelqu'un, une certaine autonomie lui est laissée dans la manière dont il la réalise, mais il faut en contre-partie qu'il rende des comptes. C'est avec le supérieur que les objectifs de l'action ont été définis (ou bien ce dernier les a imposés), et c'est à lui que l'on rend compte de la manière dont l'action a été menée et si les objectifs ont été atteints.



Pourtant ce qui semble à la fois familier et évident est en fait problématique ! Quand on fixe des objectifs chiffrés à une personne ou à une organisation, elle s'y conforme. Mais conformité ne rime pas toujours avec efficacité. Par ailleurs, si l'on avait pour habitude de rendre des comptes à celui qui vous a confié un mandat, désormais, les dirigeants d'entreprise doivent rendre des comptes non seulement aux actionnaires, mais aussi aux parties prenantes. Ainsi les médecins doivent en rendre aux malades, mais aussi à la société dans son ensemble. Enfin, alors que la raison pousse à ne rendre des comptes qu'à des intervalles pas trop rapprochés pour avoir encore du sens, le rendu de comptes est de plus en plus souvent continu, confondant définition des objectifs et construction de l'action. Rend-on encore des comptes si on le fait en permanence ?

Au-delà d'une apparente normalité et de la simplicité du principe, cette pratique pose de redoutables problèmes. En exigeant que tout le monde rende des comptes tout le temps, n'est-on pas finalement en train de tuer la prise de risque et la créativité même de l'action ?

Ont participé à cet ouvrage :

Magali Ayache [ESCP-EAP & Université Paris X]
 Dominique Barella [inspection générale des affaires sociales]
 Hervé Dumez [CNRS, École polytechnique]
 Bruno S. Frey [Université de Zurich]
 Philippe Hayez [Cour des Comptes]
 Fabian Homberg [Université de Zurich]
 Corinne Lepage [ancien Ministre et avocate]
 Henry Mares [Université d'Oxford]
 Etienne Minvielle [CNRS]
 Margit Osterloh [Université de Zurich]
 Aurore Schilte [ENS Cachan]